

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1031

7 avril 2016

### SOMMAIRE

Altaia Capital .....	49458	JD Consulting .....	49458
Ares Capital II Assets S.à r.l. ....	49481	Joanns SPF S.A. ....	49481
Capita Fiduciary S.A. ....	49465	John Zink International Luxembourg S.à r.l. .....	49459
Cardoso et Frères S.à r.l. ....	49465	JP Commercial IX S.à r.l. ....	49459
Carlo Tassara Assets Management S.A. ....	49466	JP Commercial XIII S.à r.l. ....	49460
Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à r.l. ....	49464	JP Commercial XIV S.à r.l. ....	49460
Cross Ocean ESS SIF II Lux 2 S.à r.l. ....	49464	JP Commercial X S.à r.l. ....	49460
Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l. ....	49464	Kobalt Music Copyrights Sarl .....	49461
Ephios PV S.C.A. ....	49452	Lord Austria S.à r.l. ....	49442
Exeter/Gic UK Property 1 S.à r.l. ....	49488	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l. ....	49488
Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l. .....	49488	Pearl Holding S.A., - SPF .....	49488
Garfunkelux S.à r.l. ....	49484	RB Consulting S.A. ....	49466
Gasy S.A. ....	49461	RBS PPP Investments S.à r.l. ....	49469
GEDS Holdings S.à r.l. ....	49461	Reholux Holding S.A. ....	49472
GSG Athena 2 Holdco S.à r.l. ....	49462	Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A. ....	49474
Harvest Clo II S.A. ....	49463	SNCF Re .....	49477
Harvest CLO I S.A. ....	49463	Soconim S.A. ....	49478
H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l. ....	49462	SP Assistance S.A. ....	49479
Hollybank Holdings S.à r.l. ....	49462	Taihan Global Luxembourg Investment Sarl .....	49455
Hunac (No. 1) S.à r.l. ....	49463		

**Lord Austria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 203.122.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen (2015), on the sixteenth (16<sup>th</sup>) day of December,  
Before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Aina Europe Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 195658 (the Sole Shareholder);

duly and validly represented for the purpose hereof by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on the list V of the Luxembourg bar, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by Maître Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

**1. Form and number of shareholders.**

1.1 Form of the Company

There is hereby constituted among the current owner(s) of the Shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the present articles of association (each, an Article, and together, the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

1.2 Number of Shareholders

The Company may have one (1) shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders), as the case may be.

Where the Company has only one (1) shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

**2. Name of the company.** The Company exists under the corporate name of "Lord Austria S.à r.l.".

**3. Corporate purpose of the company.** The Company may:

(i) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any Luxembourg or foreign company or firm or other entity in any form whatsoever, any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of those shareholdings and investments;

(ii) establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

(iii) grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

(iv) take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, industrial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects; and

(v) borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), adopted in the manner provided for by Article 17 with respect to the amendments of these Articles.

**5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the General Meeting, adopted in the manner provided for with respect to the amendment of these Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

## **6. Share capital.**

### **6.1 Outstanding share capital**

The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR1) each (each, a Share and together, the Shares).

### **6.2 Contributions to share premium accounts**

In addition to the issued share capital, the Company shall maintain share premium accounts to which any premium allocated to the respective class of Shares issued or to be issued shall be booked. The amount of the share premium accounts may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The Company shall maintain a share premium account for each class of issued Shares.

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription of a specific class of Shares will be booked in the share premium account of the relevant class of Shares and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, Share redemption or otherwise, to the holders of the respective class of Shares, and (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the respective class of Shares only.

For the avoidance of doubt, the share premium accounts shall constitute freely distributable reserves of the Company.

### **6.3 Contributions to “capital surplus” accounts**

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law. The Company shall maintain a “capital surplus” account for each class of issued Shares.

Any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” in connection with the subscription of a specific class of Shares will be booked in the “capital surplus” account of the relevant class of Shares and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, Share redemption or otherwise, to the holders of the respective class of Shares, and (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the respective class of Shares only.

For the avoidance of doubt, the “capital surplus” accounts shall constitute freely distributable reserves of the Company.

**7. Amendments to the share capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required by Article 17 for the amendment of these Articles.

**8. Profit sharing.** Shareholders’ right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company’s share capital.

**9. Form and rights of the shares - Register of shareholders.** The Shares, each of them having the same nominal and accounting par value, shall be in registered form (parts sociales nominatives) and will remain in registered form only.

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shareholders will be kept at the Company’s registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company’s register of shareholders may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the sole manager of the Company. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearers Shares.

The Company will recognise only one holder per Share of the Company. In the event that a Share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner of such Shares in relation to the Company.

**10. Transfer of shares.** In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder shall be freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised, before such transfer can take place, by a majority vote of the General Meeting where Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital are present or duly and validly represented. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Shares held by the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

**11. Repurchase and redemption of shares.** The Company may repurchase or redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to this effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments of these Articles as provided for by Article 17 shall apply.

**12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**13. Management.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. The manager(s) need not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a majority vote of the General Meeting where Shareholders holding together more than half (50%) of the share capital are present or duly and validly represented.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the Board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or duly and validly represented. The Board may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented at the meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature by any member of the Board. Such unanimous written circular resolutions of the Board are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

**14. Binding signature and representation.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may delegate its powers for specific tasks (including banking powers and/or the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In particular, the Board may appoint one or several persons (délégué à la gestion journalière), who may or may not be a Shareholder, or who may or may not be a member of the Board, who shall have full and adequate authority in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters falling within the boundaries of the daily management of the Company.

In respect of the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) persons appointed to that effect by the Board.

The Board may appoint a person, who may or may not be either a Shareholder or a manager, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of that entity's board of managers. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either being a manager or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, but only within the limits and boundaries of such power.

**15. Liability of the manager(s).** The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

**16. General meetings of shareholders.** An annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice to such meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders, on an unanimous basis. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**17. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The Sole Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding in the Company's share capital.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a majority vote of Shareholders holding more than fifty per cent. (50%) of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes validly cast, regardless of the portion of the share capital present or represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders of the Company, representing all the outstanding share capital and bonds issued by the Company.

**18. Financial year.** The Company's financial year starts on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**19. Financial statements.** Each year, the Company's financial statements are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the Company's registered office.

**20. Appropriation of profits, Reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to at least ten per cent. (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent. (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may also, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

**21. Liquidation.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst Shareholders which may be in force from time to time.

**22. Statutory auditor (Commissaire aux comptes) - External auditor (Réviseur d'entreprises agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

**23. Governing law - Supremacy of any agreement among shareholders.** These Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

In the event of a conflict between these Articles and the provisions of any agreement amongst Shareholders which may exist from time to time, as the case may be, the provisions of this shareholders agreement shall prevail amongst the parties thereto.

#### *Transitional provisions*

The first financial year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2016.

The first annual general meeting of shareholders of the Company shall be held in 2017.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly declares to subscribe for and hereby expressly subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each, representing an aggregate subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) (collectively, the Shares).

All the Shares, representing the entire share capital of the Company, have been fully paid up by the Sole Shareholder by way of contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) paid in by the Sole Shareholder to the Company is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder, being the sole shareholder of the Company, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, has adopted the following resolutions:

1. the number of managers and members of the board of managers of the Company is set at four (4);
2. the following persons are appointed as the first managers and members of the board of managers of the Company:
  - (i) Ms Anissa El Mansouri, born in Nanterre, France, on 21 January 1986, with personal address at 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - (ii) Mr Michael Ernestus, born in Düsseldorf, Germany, on 22 August 1949, with personal address at 10 West 66 Street, New York, NY 10023, United States of America;
  - (iii) Mr Marc Lefèbvre, born in Rocourt, Belgium, on 30 August 1976, with professional address at 3, Wirwelt, L-9970 Leithum, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - (iv) Mr Jaume Tàpies Ibern, born in La Seu D'Urgell, Spain, on 7 April 1968, with personal address at C/ dels Paraires, 8 AD700 Escaldes, Andorra;
3. the managers and members of the board of managers of the Company are appointed and shall hold their office for an unlimited duration, and may be removed at any time and without cause as the general meeting of shareholders or the sole shareholder of the Company may determine; and
4. the registered office of the Company is set at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze (2015), le seizième (16<sup>ème</sup>) jour de décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Aina Europe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195658 (l'Associé Unique);

dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Maître Marie Arnaud, avocat, dont l'adresse professionnelle est sise 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, demeurera attachée au présent acte pour être soumise avec ledit acte aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

#### **1. Forme et nombre d'associés.**

##### **1.1 Forme de la Société**

Il est constitué par la présente entre le(les) actuel(s) détenteur(s) des Parts Sociales et/ou toute personne qui pourrait devenir un Associé dans le futur, une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les présents statuts (chacun, un Article et ensemble, les Statuts) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

##### **1.2 Nombre d'Associés**

La Société pourra avoir un (1) associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés), le cas échéant.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux Associés dans les présents Statuts devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique.

#### **2. Dénomination de la société.** La Société existe sous la dénomination sociale de «Lord Austria S.à r.l.».

#### **3. Objet social de la société.** La Société peut:

(i) accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société, entreprise ou autre entité luxembourgeoise ou étrangère de quelque forme que ce soit, toute autre forme d'investissement, l'acquisition, la souscription ou de quelque autre manière que ce soit, le transfert par voie de cession, d'échange ou de quelque autre manière que ce soit portant sur des titres de toute nature, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

(ii) créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou de quelque autre manière que ce soit;

(iii) consentir une assistance financière sous forme de prêts, avances, garanties ou autres au profit de toutes les sociétés dans lesquelles la Société a une participation directe ou indirecte ou à des sociétés du groupe ou à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations commerciales;

(iv) prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social; et

(v) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature. La Société peut prêter des fonds incluant les résultats d'emprunts et/ou d'émissions de titres à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

#### **4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans motif, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux stipulations de l'Article 17 applicables en matière de modification des présents Statuts.

**5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les stipulations prévues pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil a également le droit d'ouvrir des succursales, agences et tout autre bureau dans tout lieu qu'il considèrera approprié, soit au sein ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

## **6. Capital social.**

### **6.1 Montant du capital social**

Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros ((EUR)12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

### **6.2 Apport au compte de prime d'émission**

En plus du capital social émis, la Société doit tenir un compte de prime d'émission à laquelle toute prime affectée aux Parts Sociales émises ou à émettre est enregistrée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour prévoir le paiement de n'importe quelles Parts Sociales, que la Société peut racheter de ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés sous la forme d'un dividende ou attribuer des fonds à la réserve légale. La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour chaque catégorie de Parts Sociales émises.

Toute contribution en numéraire ou en nature relative à la souscription d'une catégorie de Parts Sociales particulière sera allouée au compte de prime d'émission de la catégorie de Parts Sociales correspondante et ne sera disponible que (i) dans le cadre de distributions, que ce soit sous la forme d'un dividende, d'un rachat de Parts Sociales ou de quelque autre manière que ce soit, aux détenteurs de la catégorie de Parts Sociales en question, et (ii) pour être incorporée dans le capital social en vue de l'émission de Parts Sociales correspondant à la catégorie de Parts Sociales en question uniquement.

Pour éviter tout doute, les comptes de prime d'émission constituent des réserves librement distribuables de la Société.

### **6.3 Apport au compte de «capital surplus»**

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales sera enregistré dans le compte de «capital surplus» conformément à la loi luxembourgeoise. La Société doit maintenir un compte de «capital surplus» pour chaque catégorie de Parts Sociales émises.

Toute contribution en numéraire ou en nature relative à la souscription d'une catégorie de Parts Sociales particulière sera allouée au compte de «capital surplus» et ne sera disponible que (i) dans le cadre de distributions, que ce soit sous la forme d'un dividende, d'un rachat de Parts Sociales ou de quelque autre manière que ce soit, aux détenteurs de la catégorie de Parts Sociales en question, et (ii) pour être incorporée dans le capital social en vue de l'émission de Parts Sociales correspondant à la catégorie de Parts Sociales en question uniquement.

Pour éviter tout doute, les comptes de «capital surplus» constituent des réserves librement distribuables de la Société.

**7. Modifications du capital social.** Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'Assemblée Générale conformément à l'Article 17 prévues pour la modification des présents Statuts.

**8. Participation aux bénéfices.** Le droit des Associés aux actifs et profits de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans le capital social de la Société.

**9. Forme et droits attaches aux parts sociales - Registre des associés.** Les Parts Sociales, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont émises sous la forme nominative et demeureront exclusivement sous cette forme.

Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire que des Parts Sociales entières, étant entendu que les Parts Sociales ne seront admises au vote que si le nombre de Parts Sociales fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Parts Sociales entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Part Sociale entière, ces fractions ne donneront pas de droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Parts Sociales, les émissions de Parts Sociales, les transferts de Parts Sociales et les dates desdites émissions et desdits transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des associés de la Société peuvent être émis aux Associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux (2) quelconques membres du Conseil ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société. Afin d'écartier tout doute, l'émission de ces certificats ne convertira pas les Parts Sociales concernées en Parts Sociales au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale de la Société. Dans l'éventualité où une Part Sociale de la Société appartiendrait à plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de ces Parts Sociales vis-à-vis de la Société.

**10. Transfert de parts sociales.** Si la Société n'a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par cet Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée, avant que ladite cession n'ait lieu, par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société présent ou dûment et valablement représenté. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables à la Société.

**11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales, sous réserve des limites prévues par les lois applicable au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la Loi sur les Sociétés, pourvu que la Société dispose de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts en vertu de l'Article 17 sont applicables.

**12. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite, liquidation ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

**13. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront le Conseil. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par les Associés, présents ou dûment et valablement représentés, représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil de la Société. Le président, si un président est désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment et valablement représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par tout gérant. Cette convocation ne sera pas exigée si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de ladite réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les décisions du Conseil peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature par tout membre du Conseil. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été adoptées au Grand-Duché de Luxembourg.

**14. Signatures autorisées et représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris ses pouvoirs en matière bancaire et/ou la délégation de compétence pour les pouvoirs de gestion journalière spécifiques dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Plus particulièrement, le Conseil pourra désigner une ou plusieurs personnes déléguées à la gestion journalière, qui n'ont pas besoin d'être Associés, ou qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil, et qui auront tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) personnes nommées à cet effet par le Conseil.

Le Conseil pourra désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé ou un gérant, comme représentant permanent pour toute entité pour laquelle la Société est désignée comme un membre de l'organe de gestion de ladite entité. Ce représentant permanent aura tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte de la Société et pourra engager la Société en sa qualité de membre de l'organe de gestion de ladite entité.

Le Conseil est également autorisé à désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un gérant, afin d'accomplir certaines fonctions spécifiques et de réaliser certaines actions à tout niveau au sein de la Société.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toute personne ou par la seule signature de la personne à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature spécifique a été accordé par la Société mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

**15. Responsabilité du (des) gérants.** Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

**16. Assemblées générales des associés.** Une Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme il sera précisé dans la convocation à ladite assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés à l'unanimité. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé vote par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie ou courriel (e-mail)).

**17. Droits de vote des associés, Quorum et majorité.** L'Associé Unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente dans le capital social de la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses Associés ne pourront être augmentés que de l'accord unanime de tous les Associés et détenteurs d'obligations de la Société, représentant l'ensemble du capital social émis et des obligations émises par la Société.

**18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**19. Comptes annuels.** Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et du passif de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**20. Distribution des bénéfices, Réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant), cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus».

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen de profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus».

**21. Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, désignés par l'Assemblée Générale résolvant sur la dissolution de la Société et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le boni de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Associés conformément aux présents Statuts ainsi qu'aux stipulations de tout pacte entre Associés qui pourrait exister de temps à autre.

**22. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que le comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

**23. Loi applicable - Suprématie de tout pacte entre associés.** Les présents Statuts sont interprétés conformément à et son soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions qui ne seront pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de conflit entre les présents Statuts et les termes de tout pacte entre les Associés qui pourrait exister de temps à autre, le cas échéant, les termes de ce pacte d'associés prévaudront entre les parties audit pacte.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achève exceptionnellement le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle des associés de la Société aura lieu en 2017.

#### *Souscription - Paiement*

Suite à l'adoption des statuts de la Société, l'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué précédemment, déclare souscrire expressément et souscrit expressément à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, représentant un prix total de souscription de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) (ensemble les Parts Sociales).

L'ensemble des Parts Sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR12.500), en conséquence de quoi le montant de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) versé par l'Associé Unique dans les proportions indiquées précédemment à la Société est désormais à l'entière disposition de la Société.

L'apport en numéraire est entièrement alloué au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) de la Société.

#### *Evaluation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement 1.500,- euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Unique, étant l'associé unique de la Société, dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes comme indiqué ci-dessus, a adopté les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants et membres du conseil de gérance de la Société est fixé à quatre (4);
2. les personnes suivantes sont nommées comme les premiers gérants et membres du conseil de gérance de la Société:
  - (i) Mme Anissa El Mansouri, né à Nanterre, France, le 21 janvier 1986, résidant au 21, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg;
  - (ii) M. Michael Ernestus, né à Düsseldorf, Allemagne, le 22 août 1949, résidant au 10 West 66 Street, New York, NY 10023, Etats-Unis d'Amérique;
  - (iii) M. Marc Lefèbvre, né à Rocourt, Belgique, le 30 août 1976, résidant au 3, Wirwelt, L-9970 Leithum, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iv) M. Jaume Tàpies Ibern, né à La Seu D'Urgell, Espagne, le 7 avril 1968, résidant à C/ dels Paraires, 8 AD700 Escaldes, Andorre;

3. les gérants et membres du conseil de gérance de la Société sont nommés et exerceront leur mandat pour une durée illimitée, et pourront être révoqués à tout moment et sans motif tel que l'assemblée générale des associés ou l'associé unique de la Société pourrait le décider; et

4. le siège social de la société est fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour mentionné au début de cet acte notarié.

Cet acte notarié ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053082/574.

(160012210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

**Ephios PV S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.882.

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of December,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Pétange, acting as the representative of the board of managers of Ephios PV G.P. S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 198871 acting as general partner (gérant commandité) (the "General Partner") of Ephios PV S.C.A, a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 198882 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 July 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2517, page 120790 on 16 September 2015, and whose Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, date 15 October 2015 and not yet published in the Mémorial,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of managers (the "Board of Managers") of the General Partner of the Company dated 30 November 2015 (the "Resolutions").

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to article 5.1 of the Articles, the corporate share capital is set at one million fifteen thousand seven hundred and forty-one euros (EUR 1,015,741.-) divided into:

- one hundred thousand (100,000) unlimited shares,

- nil (0) A ordinary tracking shares,

- one billion five hundred forty-nine million four hundred eighty-six thousand four hundred seventy-one (1,549,486,471)

B ordinary tracking shares, and

- one hundred billion twenty four million five hundred thirteen thousand five hundred thirty (100,024,513,530) preference tracking shares,

each with a nominal value of EUR 0.00001 per share.

2. Pursuant to article 5.5 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at fifty million euros (EUR 50,000,000.-) (the "Authorised Share Capital"). The Board of Managers of the General Partner is authorised, during a period of five (5) years, until 14 October 2020, to increase the share capital within the limits of the Authorised Share Capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of pre-emption or preferential subscription right.

3. By the Resolutions, the Board of Managers of the General Partner has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety euro cents (EUR 0.90) so as to raise it from its current amount of one million fifteen thousand seven hundred and forty-one euros (EUR 1,015,741.-) to one million fifteen thousand seven hundred and forty-one euros and ninety cents (EUR 1,015,741.90) by creating and issuing ninety thousand (90,000) A ordinary tracking shares, each having a nominal value of EUR 0.00001 per share, together with a total share premium amounting to eighty-nine thousand nine hundred and ninety-nine euros and ten cents (EUR 89,999.10) (to be allocated to the Company's A ordinary share premium account) paid up through a contribution in cash within the framework of the Authorised Share Capital as set forth in article 5.5 of the Articles, as follows:

- Ninety thousand (90,000) A ordinary tracking shares issued to Mr. Luis Vieira born on 23 November 1970, having his residential address at Rua Antonio Quadras, N° 3- 2<sup>nd</sup> Dto, 1600-875, Lisbon, Portugal for a total amount of ninety thousand euros (EUR 90,000.-).

On 30 November 2015, the Company had at its free and entire disposal the amount of ninety thousand euros (EUR 90,000.-), of which (i) ninety euro cents (EUR 0.90) were allocated to the share capital of the Company, and (ii) eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine euros and ten cents (EUR 89,999.10) were allocated to the A ordinary share premium account of the Company. The justifying documents for the issuance and subscription of the new A ordinary tracking shares, such as a copy of the extract of the Resolutions, and a subscription form have been shown to the Company.

The capital increase is effective as of 30 November 2015.

4. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 30 November 2015 (the "Capital Increase"), the subscribed share capital of the Company amounted on 30 November 2015 to one million fifteen thousand seven hundred forty-one euros and ninety cents (EUR 1,015,741.90).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at one million fifteen thousand seven hundred and forty-one euros and ninety cents (EUR 1,015,741.90) divided into:

- one hundred thousand (100,000) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- ninety thousand (90,000) A ordinary tracking shares (the "A Ordinary Tracking Shares"),
- one billion five hundred forty nine million four hundred eighty-six thousand four hundred seventy-one (1,549,486,471) B ordinary tracking shares (the "B Ordinary Tracking Shares"), and
- one hundred billion twenty-four million five hundred thirteen thousand five hundred thirty (100,024,513,530) preference tracking shares (the "Preference Tracking Shares"), each with a nominal value of EUR 0.00001 per share.

The A Ordinary Tracking Shares and the B Ordinary Tracking Shares are referred to as the "Ordinary Tracking Shares". The Ordinary Tracking Shares and the Preference Tracking Shares are hereinafter referred to as the "Tracking Shares".

The number of Ordinary Tracking Shares and Preference Tracking Shares issued shall equal the corresponding number of Ordinary Shares and Preference Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

The Tracking Shares together with the Unlimited Shares are hereinafter referred to as the "Shares"

The subscriber and/or holder of Unlimited Shares shall act as Actionnaire Commandité under the terms of the 1915 Law ("Unlimited Shareholder") while the subscribers and/or holders of Tracking Shares shall be considered as Actionnaires Commanditaires as defined under the same 1915 Law ("Limited Shareholders")."

5. Furthermore, as a result of the Capital Increase within the framework of the Authorised Share Capital, the amount of the authorised share capital as set out in article 5.5 of the Articles shall be decreased by an amount of ninety euro cents (EUR 0.90) so as to decrease it from its current amount of fifty million euros (EUR 50,000,000.-) to forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros and ten cents (EUR 49,999,999.10) and article 5.5 of the Articles shall be amended with effect as of 30 November 2015 accordingly in order that the first paragraph thereof reads as follows:

" 5.5. The un-issued but authorised share capital of the Company is set at forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euros and ten cents (EUR 49,999,999.10), divided into 4,999,999,910,000 Tracking Shares (of any class) each with a nominal value of EUR 0.00001."

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Ephios PV G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198871 agissant comme gérant commandité (le "Gérant Commandité") de Ephios PV S.C.A, une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198882 (la "Société"), constituée suite à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2517, page 120790 en date du 16 septembre 2015, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 15 octobre 2015, non encore publié au Mémorial,

dûment autorisée à cet effet en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") du Gérant Commandité de la Société en date du 30 novembre 2015 (les "Résolutions").

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. En vertu de l'article 5.1 des Statuts, le capital social est fixé à un million quinze mille sept cent quarante-et-un euros (EUR 1.015.741,-) divisé en:

- cent mille (100.000) actions de commandité,
- zéro (0) actions traçantes ordinaires A,
- un milliard cinq cent quarante neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-et-onze (1.549.486.471) actions traçantes ordinaires B, et
- cent milliards vingt-quatre millions cinq cent treize mille cinq cent trente (100.024.513.530) actions traçantes préférentielles,

ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 chacune.

2. En vertu de l'article 5.5 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), (le "Capital Social Autorisé"). Le Conseil de Gérance du Gérant Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans, jusqu'au 14 octobre 2020, à augmenter le capital social dans les limites du Capital Social Autorisé en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

3. Par les Résolutions, le Conseil de Gérance du Gérant Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix euro cents (EUR 0.90) afin de l'augmenter de son montant actuel de un million quinze mille sept cent quarante-et-un euros (EUR 1.015.741,-) à un million quinze mille sept cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.015.741,90) en créant et en émettant 90.000 actions traçantes ordinaires A, chacune ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix cents (EUR 89.999.10) (attribué au compte de prime d'émissions ordinaire A), libérées par un apport en numéraire dans le cadre du Capital Social Autorisé tel que prévu à l'article 5.5 des Statuts, comme il suit:

- Quatre-vingt-dix-mille (90.000) actions traçantes ordinaires A émises à Mr Luis Vieira, né le 23 novembre 1970, ayant son adresse résidentielle au Rua Antonio Quadras, N° 3- 2<sup>nd</sup> Dto, 1600-875, Lisbonne, Portugal, pour un montant total de quatre-vingt-dix-mille euros (EUR 90.000,-).

Le 30 novembre 2015, la Société a eu à son entière et libre disposition un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) dont (i) quatre-vingt-dix euro cents (EUR 0.90) ont été alloués au capital social et (ii) quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix cents (EUR 89.999.10) ont été alloués au compte de prime d'émission ordinaire A de la Société. Les documents justificatifs pour l'émission et la souscription des nouvelles actions traçantes ordinaires A, tels qu'une copie de l'extrait des Résolutions et du formulaire de souscription, ont été présentés à la société.

L'augmentation de capital est effective au 30 novembre 2015.

4. En conséquence de l'augmentation du capital social avec effet au 30 novembre 2015 (l'"Augmentation du Capital"), le capital social souscrit de la Société s'élevait en date du 30 novembre 2015 à un million quinze mille sept cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.015.741,90).

Par conséquent, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et se lit désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est d'un million quinze mille sept cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.015.741,90) divisé en:

- cent mille (100.000) actions de commandité (les "Actions de Commandité"),
- quatre-vingt-dix mille (90.000) actions traçantes ordinaires A (les "Actions Traçantes Ordinaires A"),
- un milliard cinq cent quarante-neuf millions quatre cent quatre vingt six mille quatre cent soixante et onze (1.549.486.471) actions traçantes ordinaires B (les "Actions Traçantes Ordinaires B"), et
- cent milliards vingt quatre millions cinq cent treize mille cinq cent trente (100.024.513.530) actions traçantes préférentielles (les "Actions Traçantes Préférentielles"),

ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 chacune.

Les Actions Traçantes Ordinaires A et les Actions Traçantes Ordinaires B sont visées comme "Actions Traçantes Ordinaires". Les Actions Traçantes Ordinaires et les Actions Traçantes Préférentielles sont ci-après visées comme les "Actions Traçantes". Le nombre d'Actions Traçantes Ordinaires et d'Actions Traçantes Préférentielles émises doit être égal au nombre correspondant d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles (telles que définies dans les Statuts du Parent) détenues par la Société dans Parent.

Les Actions Traçantes ensemble avec les Actions de Commandité sont ci-après visées comme les "Actions".

Le souscripteur et/ou détenteur d'Actions de Commandité devra agir en tant qu'actionnaire commandité suivant les dispositions de la Loi de 1915 ("Actionnaire Commandité") tandis que les souscripteurs et/ou détenteurs des Actions Traçantes seront considérés comme étant des actionnaires commanditaires tels que définis par la même Loi de 1915 ("Actionnaires Commanditaires")."

5. De plus, en conséquence de l'Augmentation de Capital dans le cadre du Capital Social Autorisé, le montant du capital social autorisé tel que défini à l'article 5.5 des Statuts sera diminué d'un montant de quatre-vingt-dix euro cents (EUR 0.90) afin de le diminuer de son montant antérieur de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) à un montant de quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix cents (EUR 49.999.999,10) et l'article 5.5 des Statuts sera modifié en conséquence avec effet au 30 novembre 2015 afin que le premier paragraphe se lise dorénavant comme suit:

" 5.5. Le capital social non-émis mais autorisé de la Société est fixé à quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix cents (EUR 49.999.999,10), divisé en 4.999.999.910 Actions Traçantes (de toute catégorie) ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,00001-."

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, qui est connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053566/182.

(160012642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 131.405.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-third day of December.

Before Maître ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taihan Global Holdings Ltd., a company incorporated and organized under the laws of Hong Kong, with registered office at 12/F, No. 3 Lockhard Road Wanchai, Hong Kong,

sole shareholder of the company (hereafter the "Sole Shareholder"), TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl, a Luxembourg private limited company, having its registered office at L-5884 Hesperange, 300c, Route de Thionville, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.405 (hereafter the "Company"),

here validly represented by Me Brigitte CZOSKE, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse,

by virtue of a proxy given on December 21<sup>st</sup>, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, here represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary:

I.- to state that the appearing party is the sole shareholder of TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl a Luxembourg private limited company, having its registered office at L-5884 Hesperange, 300c, Route de Thionville, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131.405, incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg on August 1<sup>st</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2261 on October 10, 2007 and as amended for the last time by a deed

received by Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster on December 15<sup>th</sup>, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 218 on January 31<sup>st</sup>, 2009.

II.- to notify that the appearing party representing all the one million (1.000.000) shares with a nominal value of hundred euros (EUR 100,-), and acting in its capacity as Sole Shareholder of the Company has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda which have been taken in the best interest of the Company:

*Agenda*

- 1.- Decision on the liquidation of the Company;
- 2.- Appointment of Mr. Emmanuel Réveillaud as liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3.- Discharge in respect of the members of the board of managers of the Company;
- 4.- Any other business.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl into liquidation, with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Emmanuel Réveillaud, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, as liquidator.

The Sole Shareholder resolved to grant fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies (as amended), to the liquidator.

The Sole Shareholder resolved to authorize the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorization from the Sole Shareholder if such authorization is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and agree that the liquidator may refer to the books of the Company.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds and that the liquidator may bind the Company under its sole signature.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to all the managers of the Company

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 750.- (seven hundred fifty Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, represented as stated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taihan Global Holdings Ltd, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 12/F, No. 3 Lockhard Road Wanchai, Hong Kong, actionnaire unique de la société, Taihan Global Luxembourg Investment SARL, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300c, Route de Thionville, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.405 (la "Société"),

ici valablement représentée par Me Brigitte CZOSKE, avocat, demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire:

I.- d'acter que le comparant est l'associé unique de la société Taihan Global Luxembourg Investment SARL, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300c, Route de Thionville, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.405, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 1<sup>er</sup> Août, 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2261 le 10 Octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 15 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 218 le 31 janvier 2009;

II.- que la comparante représentant toutes les un million (1.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et ainsi agissant en sa qualité d'associée unique, a reconnu être pleinement informé des résolutions qui ont été prises dans l'intérêt de la Société et devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1.- Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2.- Nomination de M. Emmanuel Réveillaud en tant que liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 3.- Décharge à accorder aux membres du conseil de gérance de la Société;
- 4.- Divers.

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de dissoudre la Société TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT Sàrl et de la mettre en liquidation, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé de nommer M. Emmanuel Réveillaud, résidant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en tant que liquidateur.

L'Associée Unique a décidé de conférer les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (comme modifiée), au liquidateur.

L'Associée Unique a décidé d'autoriser au préalable le liquidateur à accomplir les actions et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi et ce, sans autorisation spéciale de l'Associé Unique si telle autorisation est requise par la loi.

L'Associée Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et d'accepter qu'il puisse consulter les livres de la Société.

L'Associée Unique a décidé que le liquidateur peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataire(s) concernant des actions ou actes spécifiques et que le liquidateur pourra engager la Société sous sa signature individuelle.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 750,-(sept cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, représenté comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, représenté comme dit ci-avant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 41679. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053304/130.

(160011376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**Altaia Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.706.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 25 janvier 2016*

La démission de Marjorie Ellen Hogan, née le 30 novembre 1955 dans l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 681 5<sup>th</sup> Avenue, Floor 15, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique, de sa fonction de gérant de catégorie A a été acceptée.

La démission de Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, en République de Chypre, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

La démission de Wayne Fitzgerald, né le 11 mai 1976 à Waterford, en République d'Irlande, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

Jose Contreras Aparicio, né le 29 janvier 1974 à Valence, en Espagne, résidant professionnellement au 8 Box Ridge Avenue, Purley, CR8 3AP, Royaume-Uni, a été nommé gérant de catégorie A à compter du 25 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Clarissa Steland, née le 18 avril 1977 à Quezon, en République des Philippines, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie A à compter du 25 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Paola Miccoli, née le 25 octobre 1977 à Manduria, en Italie, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B à compter du 25 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Jose Contreras Aparicio, gérant de catégorie A;
- T Timothy Murray, gérant de catégorie A;
- Clarissa Steland, gérant de catégorie A;
- Paola Miccoli, gérant de catégorie B;
- Amine Zouari, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016060800/32.

(160021863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**JD Consulting, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.454.

EXTRAIT

Suivant résolution écrite du 27 janvier 2016, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société actuellement à L-2249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 17, boulevard Royal à L-1660 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 60, Grand-Rue avec effet immédiat.

Suivant résolutions écrites du 28 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé:

- 1) de révoquer Monsieur Julien DEFAUT de sa fonction de gérant unique avec effet immédiat; et
- 2) de nommer en remplacement de Monsieur Julien DEFAUT: Monsieur Alexandre CHATEAUX, né le 8 août 1979 à METZ (France), Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), aux fonctions de gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059750/19.

(160019858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

—  
EXTRAIT

I / Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 janvier 2016 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 31 janvier 2016, de ses fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Jim Goodman, né le 29 août 1957 en Californie, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 11920, East Apache, 74116 Tulsa, Oklahoma, États-Unis d'Amérique.

II / Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 31 janvier 2016, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Casey Chambers, né le 21 mai 1971 au Texas, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 11920, East Apache, 74116 Tulsa, Oklahoma, États-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants*

- Monsieur Anthony Saia, né le 5 janvier 1959 à Leeds, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Fleets Corner, Dorset, BH17 OLA Poole, Royaume-Uni,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, né le 8 janvier 1968 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Casey Chambers, prénommé.

*Délégué à la gestion journalière*

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016059752/34.

(160020311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**JP Commercial IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.960.

—  
*Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015*

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

JP Commercial IX S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016059753/16.

(160020416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**JP Commercial X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.971.

—  
*Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015*

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

JP Commercial X S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016059754/16.

(160020415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**JP Commercial XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.663.

—  
*Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015*

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2016.

JP Commercial XIII S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016059755/16.

(160020413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**JP Commercial XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.665.

—  
*Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2015*

L'Assemblée extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, au 35, rue Glesener, 1631 Luxembourg avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2016.

JP Commercial XIV S.à r.l.

Par procuration

Diane Wolf

Référence de publication: 2016059756/16.

(160020412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Kobalt Music Copyrights Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.701.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 17 décembre 2015*

En date du 17 décembre 2015, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de nommer Deloitte Audit Sarl, 560 Rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, avec effet au 19 août 2015 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires prévue en 2016.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Kobalt Music Copyrights Sarl*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016059760/15.

(160020410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Gasy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.733.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016059660/14.

(160020456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**GEDS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.750.

—  
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts en date du 27 janvier 2016, la totalité des parts sociales détenues dans la Société par Citadel Global Event Driven Master Fund Ltd., une limited company régie par les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social chez Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Caïman et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro 282202 a été transférée à Surveyor Capital Ltd., une limited company régie par les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social chez Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Caïman et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro 232308.

En conséquence, Surveyor Capital Ltd. détient dorénavant les 250.000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GEDS Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2016059662/19.

(160019793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**GSG Athena 2 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.001,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 194.173.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 27 janvier 2016, que 1.100.100 parts sociales détenues dans la Société par Titanium UK Holdco 1 Limited ayant son siège social au Peterborough Court 133, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni, auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 09955278 ont été transférées comme suit:

1.100.100 parts sociales à Titanium Luxco 2 S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fossé L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B202592.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059670/15.

(160019848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**H&F Eleanor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 195.236,37.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.270.

## EXTRAIT

Par résolutions écrites du conseil de gestion prises en date du 27 janvier 2016, le conseil de gestion a décidé d'adopter la résolution suivante:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2016059672/17.

(160020704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Hollybank Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.551.

## EXTRAIT

L'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- L'acceptation avec effet au 11 décembre 2015 de Iain Robert Currie comme gérant de la société.

- La confirmation de la nomination avec effet au 11 décembre 2015 de Graham Olivero, avec adresse privée au 2 Jasmine House, Waterport Terraces, GX11 1AA Gibraltar, comme gérant de la société pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 11 décembre 2015 de:

- Graham Olivero

- Gentoo Corporate Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire de sociétés*

Référence de publication: 2016059679/20.

(160019798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Hunac (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 157.396.

---

*Extrait de la décision de l'associé unique du 18 janvier 2016*

L'Associé unique prend la décision suivante:

L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période illimitée, Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, né à La Spezia (I), le 12 Septembre 1964, en qualité de Gérant de classe B de la Société.

L'adresse des gérants Mr. Alexis Kamarowsky et Mr. François Manti est désormais la suivante: 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mandat

Signatures

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016059680/18.

(160020263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Harvest CLO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.786.

---

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 19 Janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- \* Madame Maud Meyer;
- \* Monsieur Fabrice Rota; et
- \* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*

Marketa Stranska

*Administrateur*

Référence de publication: 2016059686/24.

(160020369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.360.

---

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 19 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

\* Madame Maud Meyer;  
\* Monsieur Fabrice Rota; et  
\* Madame Marketa Stranska.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*  
Marketa Stranska  
*Administrateur*

Référence de publication: 2016059687/24.

(160020452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.000.024,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.647.

—  
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de M. Eric Grégoire tant que gérant de classe A de la Société est révoqué avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- M. John Loudermilk, avec adresse professionnelle au 1800 West Oak Commons Court, 30062-2253 Marietta (Georgia), États-Unis d'Amérique, est nommé nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059470/16.

(160020693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Cross Ocean ESS SIF II Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 202.831.

—  
*Extrait des résolutions prises par le seul membre de la société le 28 janvier 2016*

Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Cross Ocean ESS SIF II Lux 2 S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016059475/14.

(160020036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Cross Ocean USD ESS II Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 202.099.

—  
*Extrait des résolutions prises par le seul membre de la société le 28 janvier 2016*

Monsieur Luca GALLINELLI né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Cross Ocean USD ESS II Lux I S.à r.l.*  
United International Management S.A.

Référence de publication: 2016059477/14.

(160019985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Capita Fiduciary S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.939.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 juin 2015 que le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2016.

Il résulte également des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 janvier 2016 que Madame Aurore CALVI, née le 6 avril 1973 à Luxembourg, ayant son adresse professionnel au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, a été nommée en tant qu'administrateur de Catégorie A de la Société et ce, jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2017.

D'autre part, la Société prend acte que:

- le siège social de KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé de la Société est désormais au 39, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle de Monsieur Bo MATTHIESEN, administrateur de catégorie A et délégué à la gestion journalière de la Société, est désormais au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg;

- l'adresse professionnelle de Madame Céline PIGNON, administrateur de catégorie A de la Société, est désormais au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg; et

- l'adresse professionnelle de Madame Aurore CALVI, déléguée à la gestion journalière de la Société, est désormais au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Référence de publication: 2016059485/26.

(160020419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Cardoso et Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 43, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.539.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la dissolution et la liquidation de la société Cardoso et Frères s.à r.l. (B48539), avec siège social à L-2633 Senningerberg, 43, route de Trèves, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Laurent Lucas, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anthony Prével, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2016 au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Me Anthony Prével  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016059486/20.

(160020351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 janvier 2016, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, que:

Sont réélus pour une période de trois ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Jean-François SAGLIO, en tant qu'Administrateur
- Monsieur Claude LE MONNIER, en tant qu'Administrateur
- Madame Mireille GEHLEN, en tant qu'Administrateur
- La société Grant Thornton Lux Audit SA., en tant que Réviseur d'entreprises agréé

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016059487/17.

(160020458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**RB Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 203.274.

—  
L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roland BINGEN, indépendant, né le 8 août 1967 à Esch-sur-Alzette, demeurant à D-54439 Fisch, Im Asbüsch 40;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «RB CONSULTING S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Grevenmacher. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion au développement et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, le développement le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat ainsi que par vente, transfert ou échange.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions de la société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quinze (15) mai au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- Le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2016.

- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2017.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Roland BINGEN, prénommé, cent .....	<u>100 actions</u>
TOTAL: CENT .....	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent Euros (1.100,- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-Rue.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Roland BINGEN, prénommé.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Daniel Adam, né le 23 avril 1971, à Messancy, demeurant professionnellement à L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-Rue.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roland Bingen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 janvier 2016. 1LAC / 2016 / 933. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056248/175.

(160015609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

### **RBS PPP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.973.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

The Royal Bank of Scotland N.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands and registered with the Company Register of Amsterdam under number 33002587, with registered office at 350 Gustav Mahlerlaan, 1082 ME Amsterdam, The Netherlands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Annick BRAQUET, notary clerk residing professionally in Luxembourg (the Proxy-holder), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to record the following:

That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) RBS PPP Investments S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number 118973 and having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company), was incorporated according to a deed received by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 August 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1736 on 16 September 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the

last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 28 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 December 2009 under number 2355. The Articles have not been amended since.

I. That the appearing party is the sole current shareholder of the Company and holds all the one hundred and twenty-five (125) shares representing the whole share capital of the Company;

II. That the Sole Shareholder has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation as from the date of the present resolutions.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to Mr Patrick L.C. van Denzen, Mr Jean-Marc Lahaye and Mr Frank Welman, the managers of the Company for the performance of their mandates up to and including the date of the present resolutions.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B41469, as the Company's liquidator (the Liquidator).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and to dispose of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said Proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois décembre.

Par-devant nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

The Royal Bank of Scotland N.V., une société constituée en vertu des lois des Pays-Bas et immatriculée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33002587, ayant son siège social au 350 Gustav Mahlerlaan, 1082 ME Amsterdam, Pays-Bas (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Annick BRAQUET, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la/le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée RBS PPP Investments S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg, section B, sous le numéro 118973, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) (la Société), a été constituée en date du 30 août 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1736 du 16 septembre 2006, et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 28 octobre 2009 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2355 du 2 décembre 2009. Les Statuts n'ont subi aucune modification depuis.

I. Que la partie comparante est actuellement l'associé unique de la Société et qu'elle détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de la date des présentes résolutions.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique résout de décharger Mr Patrick L.C. van Denzen, Mr Jean-Marc Lahaye and Mr Frank Welman, gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur Fides (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B41469 (le Liquidateur).

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la Mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladit(e) Mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41989. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056249/124.

(160016128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Reholux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.861.

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «REHOLUX HOLDING S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 79861, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 604 du 7 août 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 août 2012, publiée au Mémorial C, numéro 2368 du 22 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anna PALZER, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des actions et augmentation de capital à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000) sans création, ni émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et libération à l'augmentation de capital par apport en nature d'une valeur totale de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000), consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000);

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de la créance convertie et rapport sur l'apport en nature;

4. Modification de l'article trois (3), premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) à quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000) sans création, ni émission d'actions nouvelles.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver la souscription de l'augmentation de capital par:

1- Madame Martine LERNOUT, demeurant au Meiweg 36, B-8500 Courtrai (Belgique) (ci-après l'«Actionnaire 1») pour un montant de cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000);

2- Monsieur Stefaan VANDEWALLE, demeurant au Meiweg 36, B-8500 Courtrai (Belgique) (ci-après l'«Actionnaire 2») pour un montant de cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000).

### *Souscription - Paiement*

L'Actionnaire 1 et l'Actionnaire 2 décident de souscrire à l'augmentation de capital de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000), chacun souscrivant à la moitié de ce montant, par apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000) chacune, qu'ils détiennent envers la Société (la «Créance 1» et la «Créance 2»).

La valeur totale de cet apport en nature, évaluée à trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000), est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par Audit Conseil Services, ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de et à Luxembourg sous le numéro B 142.685 et dont le rapport conclut comme suit:

### *Conclusion*

«Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au montant de EUR 390.000 de l'augmentation de capital social de la Société.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

### *Effectivité de l'apport*

L'Actionnaire 1, déclare que:

- Elle détient la Créance 1 envers la Société et possède la capacité de réaliser l'apport en nature envisagé;
- L'apport en nature est effectif aujourd'hui sans restriction et entraînera l'extinction subséquente de la Créance 1.

L'Actionnaire 2, déclare que:

- Il détient la Créance 2 envers la Société et possède la capacité de réaliser l'apport en nature envisagé;
- L'apport en nature est effectif aujourd'hui sans restriction et entraînera l'extinction subséquente de la Créance 2.

### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent quarante mille euros (EUR 440.000) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PALZER, D. MATTUCCI, C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29662. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016056254/113.

(160015648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.835.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of the month of January, before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RENAISSANCE ASSET MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED a Private company formed under the laws of Guernsey, Channel Islands, registered in the Guernsey Registry of Companies under the number 52309 and having its registered office at Block F, Hirzel Court, St Peter Port, Guernsey GY1 2NH (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Ms. Hannah MASON, a private employee, residing professionally at 19, Rue De Bitbourg, L-1273 Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 10 January 2016.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of "Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A.", a société anonyme registered as a management company under chapter 15 of the law of 17 December 2010 (as amended) and having total assets of approximately EUR 902.000,- as at 30 September 2015, which was incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX on 3 September 2010, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 155.835 and having its registered office at 19, Rue De Bitbourg, L-1273 Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the RENAISSANCE ASSET MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. Société Anonyme Registered office: 19 RUE DE BITBOURG, L-1273 LUXEMBOURG R.C.S. Luxembourg, section B numéro 155.835 Company have been published in the Mémorial C number 2437 on 11 November 2010.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Waiving of the convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
3. Appointment of the liquidator;
4. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator;
5. Confirmation of Ernst & Young Luxembourg as statutory auditor for the purpose of auditing the liquidation accounts;
6. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present meeting, the Shareholder waived the convening notices. The Sole Shareholder considered himself as duly convened and declared having knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Alan RIDGWAY a Chartered Accountant and a Partner of The Director's Office and residing professionally at, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg as liquidator of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"), whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without the further authorisation of the Sole Shareholder.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Sole Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder confirms the appointment of Ernst & Young Luxembourg, (the authorised statutory auditors of the Company) for the purpose of auditing the liquidation.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned Notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois de janvier,

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

RENAISSANCE ASSET MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED une société privée, incorporée sous les lois de Guernsey, Channel Islands, enregistrée dans le registre du commerce de Guernsey, sous le numéro 52309 et ayant son siège social à Block F, Hirzel Court, St Peter Port, Guernsey GY1 2NH («Le Seul Actionnaire»).

représentée aux fins des présentes par Madame Hannah MASON, une employée privée, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg aux termes d'une procuration donnée le 10 janvier 2016.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

Le Seul Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'actionnaire est le seul et unique actionnaire de «Renaissance Asset Managers (Luxembourg) S.A.», une société anonyme, enregistrée comme une société de gestion de l'OPCVM sous chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 et ayant un totale valeur net approximatif de neuf cents deux mille euro (EUR 902.000,-) le 30 septembre 2015, constituée suivant un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, du 3 septembre 2010, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B numéro 155.835 et ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 2437 du 11 novembre 2010.

Le Seul Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Renonciation à la convocation;
- 2 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 3 Nomination d'un liquidateur.
- 4 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

5 Confirmation de Ernst & Young Luxembourg comme auditeur du liquidation

6 Divers.

Le Seul Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité de capital souscrit de la Société est représentée à la présente réunion, le Seule Actionnaire a renoncé à la convocation. Le Seule Actionnaire lui-même a considéré comme dûment convoqué et a déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

Le Seul Actionnaire a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

Le Seul Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Alan RIDGWAY, Expert-comptable et associé à The Directors' Office, né le 17 mai 1965 à Cork, Irlande, résidant professionnellement à 19 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société.

*Quatrième résolution*

Le Seul Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, comme prévu par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»), quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur peut prendre toutes les mesures prévues par l'article 145 de la Loi sans l'autre autorisation de l'Actionnaire.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur n'est pas tenu d'établir un quelconque inventaire et peut se fier aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le Seul Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Cinquième résolution*

Le Seule Actionnaire a confirmé la nomination de Ernst & Young Luxembourg, (l'auditeur statutaire de la société) pour l'audit de liquidation.

*Coûts*

Les frais, coûts, commissions et charges qui seront à charge de la Société par le présent Acte, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En foi de quoi le présent acte a été dressé en Luxembourg par le Notaire soussigné, à la date indiquée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte original.

Signé: H. MASON, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1489. Reçu douze (12.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056255/155.

(160014989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

---

**SNCF Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 172.161.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SNCF Re, dont le siège social est établi à L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem, inscrite au registre de commerce à la section B, sous le numéro 172.161, constituée le 15 octobre 2012, suivant acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2012, numéro 2793, (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures, présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange.

La présidente désigne comme secrétaire, Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les soixante-dix-huit mille sept cent cinquante (78.750) actions nominatives d'une valeur nominale de cent EUROS (100 euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 7.725.000,-), pour porter le capital social de son montant actuel de SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 7.875.000) à QUINZE MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 15.600.000,-) par l'émission de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE (77.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par un apport en numéraire.

2) Souscription et libération des nouvelles actions par des versements en numéraire par SNCF Participations, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis 2 place aux Etoiles 93200 Saint-Denis, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 572 150 977,

3) Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 7.725.000,-), pour porter le capital social de son montant actuel de SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 7.875.000) à QUINZE MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 15.600.000,-) par l'émission de SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE (77.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

*Souscription et Libération*

La société SNCF Participations, société par actions simplifiée, ayant son siège social sis 2 place aux Etoiles 93200 Saint-Denis, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 572 150 977,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée et annexée au présent acte, déclare souscrire les SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE (77.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, nouvellement émises et les libérer entièrement pour un montant de SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 7.725.000,-) par des versements en numéraire.

L'assemblée accepte la souscription des 77.250 actions nouvelles par SNCF Participations, préqualifiée.

Les 77.250 actions nouvelles ont été entièrement libérées par un montant de SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 7.725.000,-) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 7.725.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article (5.1) des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à QUINZE MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 15.600.000,-), représenté par CENT CINQUANTE-SIX MILLE (156.000) actions nominatives d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016056320/81.

(160015082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

#### **Soconim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.687.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCONIM S.A., en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 163 du 15 février 2003. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents de la société devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

V.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation la société Fiduciaire GLACIS S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de Fiduciaire GLACIS S.à r.l. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Jacques RECKINGER de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société SOCONIM S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIEL, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42349. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056325/58.

(160015971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**SP Assistance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.069.

L'an deux mil quinze, le onze décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «SP ASSISTANCE S.A.» (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est fixé à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.069,

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 22 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1475 du 30 juillet 2009 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Christophe PONSSON, directeur de société, demeurant à Bergem, qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le Bureau).

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 100 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se reconnaissant comme dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de € 50.000,- (cinquante mille Euros) par incorporation du compte associé afin de porter le capital social de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euros) au montant de € 81.000,- (quatre-vingt-un mille Euros), et représenté par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes à huit cent dix Euros (€ 810,-) chacune, toutes souscrites par l'actionnaire unique.

L'existence et le montant du compte associé sont documentés par le bilan de la Société et confirmés au moyen d'un certificat établi par le comptable de la société, Monsieur R. ALMASSI pour la Fiduciaire Euro Conseil Entreprise SA avec siège à L-3841 Schifflange, Dumontshaff, en date du 04 décembre 2015.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à € 81.000,- (quatre-vingt-un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de € 810,- (huit cent dix Euros) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y intégrer le changement mentionné ci-dessus et de nommer Monsieur Jean-Christophe PONSSON, prénommé, pour exécuter, au nom de la Société, les modifications nécessaires dans le registre des actions de la Société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que toutes les actions représentant le capital de la société sont désormais détenues par un actionnaire unique.

Les mandats des administrateurs Muriel ROSSAT et Monique MILLE étant arrivés à échéance ne sont pas renouvelés. Est nommé administrateur unique de la société:

Monsieur Thierry CHIZAT-SUZZONI, directeur de société, né à Aix-en-Provence, France, le 11 juillet 1963, demeurant à F-13090 Aix-en-Provence, La Bosque d'Antonelle (sans numéro) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2021.

*Sixième résolution*

Le siège de la société est transféré à L-3841 Schifflange, Dumontshaff (sans numéro).

L'article 3 des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la société est fixé dans la Commune de Schifflange.»

*Septième résolution*

Le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Euro Conseil Entreprise SA, RCSL B 90.331, avec siège à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2021.

*Frais*

Le montant des frais relatifs au présent acte est estimé à environ € 1.800,-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et, après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-C. Ponsson, M. Hoffmann, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40129. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016056332/73.

(160015190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

**Joanns SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 184.115.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 décembre 2015*

1. L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Maypark Associates Ltd.
  2. L'Assemblée Générale décide de nommer commissaire aux comptes:
    - LUX-AUDIT S.A., 57 ave de la Faïencerie L-1510 Luxembourg
- Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se statuera sur les comptes au 31 décembre 2017

Luxembourg, le 18 janvier 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour JOANNIS SPF S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2016057485/16.

(160017692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Ares Capital II Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-2453 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 192.557.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December,  
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ACE II Master Fund, L.P., a Cayman Islands limited partnership, with registered office at the offices of Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands (the Sole Shareholder),  
represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 14 December 2015, itself represented by Simon Joly, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Ares Capital Europe II Assets S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 192557 (the Company). The Company was incorporated on 5 November 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4004 dated 29 December 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 312,500 (three hundred and twelve thousand five hundred Euros) by way of issuance of 300,000 (three hundred thousand) shares of the Company, with a par value of EUR 1 (one Euro) (the New Shares);
- (3) subscription to, and payment in full of, the New Shares;
- (4) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;
- (5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company or employee of Intertrust to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and
- (6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 312,500 (three hundred and twelve thousand five hundred Euros) by way of issuance of the New Shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby subscribes to the New Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company, in an aggregate amount of EUR 3,000,000 (three million Euros) (the Contribution).

The value of the Contribution is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 2,700,000 (two million seven hundred thousand Euros) is allocated to the share premium account of the Company].

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 3,000,000 (three million Euros).

A copy of the Certificate, after being signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at three hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 312,500) represented by three hundred twelve thousand five hundred (312,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company or employee of Intertrust to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché du Luxembourg.

**COMPARAIT**

ACE II Master Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 les Iles Caymans (l'Associé Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 décembre 2015, elle-même représentée par Simon Joly, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg-ville.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Ares Capital Europe II Assets S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192557 (la Société). La Société a été constituée le 5 novembre 2014 par un acte de Maître Francis Kessler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 4004 le 29 décembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(7) renonciation aux formalités de convocation;

(8) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 312.500 EUR (trois cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 300.000 (trois cent mille) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (les Nouvelles Parts Sociales);

(9) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;

(10) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;

(11) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société ou employé d'Intertrust afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et

(12) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 312.500 EUR (trois cent douze mille cinq cents euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, d'un montant total de 3.000.000 EUR (trois millions d'euros) (l'Apport).

L'Apport sera alloué comme suit:

(13) un montant de 300.000 EUR (trois cent mille euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et

(14) un montant de 2.700.000 EUR (deux millions sept cent mille euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à 3.000.000 EUR (trois millions d'euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500 EUR) représenté par trois cent douze mille cinq cents (312.500) parts sociales (collectivement, les Parts Sociales et individuellement la Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à tout employé d'Intertrust afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053395/165.

(160012827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Garfunkelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.769.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of October,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1. P5 Sub L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

2. Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

3. P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

5. P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178072, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

6. Permira V I.A.S L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

All of them here duly represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of six (6) powers of attorney.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as state above, have required the officiating notary to draw up as follows:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Garfunkelux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred sixty-one million one hundred thousand Euros (EUR 261,100,000.-), having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196769 (the "Company"), incorporated on 6 May 2015 pursuant to a deed of Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 13

July 2015, number 1721, page 82573, whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the officiating notary dated 9 October 2015, not yet published in the Mémorial.

II. Resolutions have to be passed in relation to the following agenda:

*Agenda*

1. Reduce the share capital of the Company by an amount of three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000) so as to reduce it from its amount of two hundred sixty-one million one hundred thousand Euros (EUR 261,100,000.-) to an amount of two hundred fifty-seven million four hundred thousand Euros (EUR 257,400,000.-) by the cancellation of three hundred seventy million (370,000,000) class ordinary shares.

2. Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the capital reduction.

The Shareholders, represented as stated here above, hereby pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of three million seven hundred thousand Euros (EUR 3,700,000) so as to reduce it from its amount of two hundred sixty-one million one hundred thousand Euros (EUR 261,100,000.-) to an amount of two hundred fifty-seven million four hundred thousand Euros (EUR 257,400,000.-) by the cancellation of three hundred seventy million (370,000,000) class ordinary shares.

The three hundred seventy million (370,000,000) class ordinary shares shall be cancelled and reimbursed proportionally between each Shareholder as follows:

1. sixty-three million one hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-four (63,199,124) ordinary shares held by P5 Sub L.P.1, shall be cancelled.

2. two hundred eighty-eight million eight hundred twenty-seven thousand eight hundred eleven (288,827,811) ordinary shares held by Permira V L.P.2, shall be cancelled.

3. four million five hundred thirty-one thousand three hundred seventy-one (4,531,371) ordinary shares held by P5 Co-Investment L.P., shall be cancelled.

4. ten million eight hundred seventy thousand two hundred ninety-two (10,870,292) ordinary shares held by Permira Investments Limited, aforementioned, shall be cancelled.

5. six hundred sixty-three thousand five hundred thirty-one (663,531) ordinary shares held by P5 CIS S.à r.l., shall be cancelled.

6. one million nine hundred seven thousand eight hundred seventy-one (1,907,871) ordinary shares held by Permira V I.A.S L.P., shall be cancelled.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles further to the above resolution to reflect the capital decrease, which shall from now on read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two hundred fifty-seven million four hundred thousand Euros (EUR 257,400,000.-) divided between:

- two billion two hundred and forty-one million (2,241,000,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares")
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A1 shares (the "Class A1 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A2 shares (the "Class A2 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A3 shares (the "Class A3 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A4 shares (the "Class A4 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A5 shares (the "Class A5 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A6 shares (the "Class A6 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A7 shares (the "Class A7 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A8 shares (the "Class A8 Shares"),
- two billion six hundred and eleven million (2,611,000,000) class A9 shares (the "Class A9 Shares"),

with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up (all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares"). Ordinary Shares and A Shares are referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1. P5 Sub L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

2. Permira V L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

3. P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

5. P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178072, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

6. Permira V I.A.S L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995 (telle que modifiée), agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes,

Toutes ici dûment représentées par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six (6) procurations.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Garfunkelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de deux cent soixante et un millions cent mille d'euros (261.100.000,- EUR), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196769 (la "Société"), constituée le 6 mai 2015 suivant un acte de Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 13 juillet 2015, numéro 1721, page 82573 et dont les statuts (les "Statuts") ont été ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte du notaire instrumentant en date du 9 octobre 2015, non encore publié au Mémorial.

II. Des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois millions sept cent mille Euros (3.700.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante et un millions cent mille Euros (261.100.000,- EUR) à deux cent cinquante-sept millions quatre cent mille Euros (257.400.000,- EUR) par l'annulation de trois cent soixante-dix million (370.000.000) de parts sociales ordinaires.

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter la réduction de capital.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions sept cent mille Euros (3.700.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante et un millions cent mille Euros (261.100.000,- EUR) à deux cent cinquante-sept millions quatre cent mille Euros (257.400.000,- EUR) par l'annulation de trois cent soixante-dix million (370.000.000) de parts sociales ordinaires.

Les trois cent soixante-dix millions (370.000.000) parts sociales ordinaires seront annulées et remboursées proportionnellement entre chaque Associé comme suit:

1. soixante-trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-quatre (63.199.124) parts sociales ordinaires détenues par P5 Sub L.P.1, seront annulées.
2. deux cent quatre-vingt-huit millions huit cent vingt-sept mille huit cent onze (288.827.811) parts sociales ordinaires détenues par Permira V L.P.2, seront annulées.
3. quatre millions cinq cent trente-et-un mille trois cent soixante-et-onze (4.531.371) parts sociales ordinaires détenues par P5 Co-Investment L.P., seront annulées.
4. dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-douze (10.870.292) parts sociales ordinaires détenues par Permira Investments Limited, seront annulées.
5. six cent soixante-trois mille cinq cent trente-et-un (663.531) parts sociales ordinaires détenues par P5 CIS S.à r.l., seront annulées.
6. un million neuf cent sept mille huit cent soixante-et-onze (1.907.871) parts sociales ordinaires détenues par Permira V I.A.S. L.P, seront annulées.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter la réduction de capital, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-sept millions quatre cent mille Euros (257.400.000,- EUR) représenté par:

- deux milliards deux cent quarante-et-un millions (2.241.000.000) de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires").
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8"),
- deux milliards six cent onze millions (2.611.000.000) de parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9"),

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et toutes entièrement libérées, l'ensemble des Parts Sociales de Catégories A1 à A9 sont qualifiées de "Parts Sociales A". Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales A sont définies comme les "Parts Sociales". Dans ces statuts, "Associés" signifie les détenteurs des Parts Sociales et "Associé" sera défini en conséquence."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état-civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/24720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052980/202.

(160011992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

---

**Pearl Holding S.A., - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.905.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016055377/14.

(160014183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 201.909.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055027/10.

(160013852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Exeter/Gic UK Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.812.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055028/10.

(160014121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

---

Sont à noter les changements d'adresse suivants:

- M. Juan CANO, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au Level 5, Calle Serrano 21, 28001 Madrid (Espagne) et

- M. Charles ROEMERS, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 2, Rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016061127/15.

(160022148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---